Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1745

Artikel: Christoph Blocher est un homme dangereux : et indigne d'être notre président

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024417

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le holà de Micheline Calmy-Rey

La seule réponse possible au cynisme de l'UDC est son isolement sur la scène politique

André Gavillet (1er septembre 2007)

Cette interview fut un moment radiophonique rare. Celui où la personne interviewée ne parle plus langue de bois ou langue de fonction, mais dit sans apprêt, c'est-à-dire crûment, ce qu'elle pense.

Madame Calmy-Rey recevait deux journalistes du Forum de la RSR. Interrogée sur le déroulement de la campagne électorale, on l'entendit répondre d'abord avec des expressions surveillées, faire l'éloge de l'ouverture, stigmatiser l'exclusion puis, ramenée par ses interlocuteurs plus particulièrement à la propagande de l'UDC, elle relâcha le contrôle de son discours et livra sa réaction brute: « ça me dégoûte », dit-elle, et sur sa lancée d'en appeler à une réaction populaire vigoureuse et généralisée.

Ce qui «dégoûte» dans cette propagande de l'UDC, ce qui fait que l'on passe du politique à l'éthique, c'est qu'elle cumule le cynisme de la publicité et le cynisme de la propagande. Elle vend de l'exclusion avec des images-choc en jouant sciemment sur le sentiment d'insécurité et de peur. Elle introduit, sous prétexte de dénoncer les « z'abus », l'ère du soupçon.

Christoph Blocher, dans son interview au *Matin* (25.8) en donnait un inquiétant exemple. Il se félicitait de ce que la presse annonce la nationalité des auteurs d'un crime ou d'un délit. Puis d'ajouter: Et quand ils sont suisses, l'opinion est amenée à se poser la question: depuis quand sont-ils suisses? L'ère du soupçon initiée par le ministre de la Justice!

La réaction souhaitée par Micheline Calmy-Rey ne peut pas être, simplement, le refus de voter UDC. Ce parti, même s'il devait connaître le succès, ne dépassera jamais le 30% des suffrages. Ce qui serait inquiétant, mais ce qui signifie aussi que plus des deux tiers des Suisses ne le suivent pas, c'est-à-dire une majorité plus que qualifiée.

Mais le scrutin ne se joue pas au système majoritaire. La proportionnelle dès lors incite ceux qui sont sans foi ni loi à un style de campagne délibérément cynique où l'objectif est d'entraîner le tiers des électeurs. La réponse devrait être l'isolement de l'UDC. Or la droite, notamment les radicaux, passe avec elle des alliances pour faire échec à la gauche. Par exemple, hélas significatif, à Zurich ou dans le canton de Vaud, ou plus récemment encore dans le Jura. C'est contre cette connivence qu'il faut réagir. Le cynisme de la propagande et de l'action UDC demande non seulement qu'on se détourne de ce parti, mais encore qu'on n'accepte pas de le faire entrer dans des calculs électoraux tactiques.

Et quand les alliances sont déjà conclues, il faut sanctionner ceux qui les ont scellées.

Christoph Blocher est un homme dangereux

Et indigne d'être notre président.

André Gavillet (29 août 2007)

Dans l'interview accordée au *Matin* et publiée le 25 août, Christoph Blocher déclare que, s'il n'était pas réélu au Conseil fédéral, il serait dangereux car il connaît le mode de fonctionnement du Conseil fédéral.

On retrouve le chantage qui a précédé et préparé son élection, il y a quatre ans. Sauf

que, aujourd'hui, ce chantage il l'exerce lui-même, comme magistrat, à propos de sa propre réélection. C'est indigne de la fonction. Que la classe politique n'ait pas réagi est révélateur du degré d'accoutumance que, hélas, elle a atteint.

Le chantage signifie que, en cas de non-réélection, serait menée une politique d'opposition systématique, comme un affrontement de pouvoirs, au mépris de l'intérêt commun. Comment un magistrat en fonction peut-il tenir de tels propos sans être disqualifié?

Or, il sera soumis, comme Conseiller fédéral, au jugement et au vote des Conseillers nationaux et des Conseillers aux Etats élus en octobre prochain. Il importe donc que les candidats fassent savoir, préalablement, avant les élections, s'ils acceptent ou rejettent le chantage blochérien. La question dépasse les clivages partisans. C'est une question de défense de la démocratie d'honneur politique.

Et comment pourrait-on accepter que Christoph Blocher devienne, en 2009, le président de la Confédération?

Quand une conception erronée de la politique sociale génère injustices et abus

Une étude le confirme encore une fois : une simplification des systèmes d'aide sociale est indispensable pour éviter les abus.

Jean-Daniel Delley (3 septembre 2007)

Faut-il fermer les yeux sur les abus en matière de prestations sociales ou en minimiser l'importance sous prétexte qu'il existera toujours un chiffre noir? Ce serait faire le lit d'un parti qui s'est spécialisé dans la dénonciation de ces abus. Non sans succès d'ailleurs. Car l'assuré ou le contribuable qui remplit correctement ses obligations est à juste titre sensible au respect des règles du jeu. Il y va de la sauvegarde de la solidarité.

Les attaques incessantes de l'UDC, qui ne manque pas de monter en épingle des cas particuliers, ont conduit les services sociaux à serrer la vis, en engageant des inspecteurs et en multipliant les enquêtes. Cette approche policière fait l'impasse sur les caractéristiques d'une politique sociale qui trop souvent incite les bénéficiaires à la passivité, quand elle ne les encourage pas à profiter d'un système opaque et aveugle.

Une récente étude dirigée par le professeur Leu, de l'Université de Berne, confirme ce que les professionnels savent bien: il est parfois préférable de bénéficier de l'aide sociale plutôt que de travailler; car le revenu d'une activité fait chuter cette aide et le bénéficiaire se retrouve dans une situation financière moins bonne qu'auparavant. La solution préconisée par les experts est aussi connue: l'aide sociale ne doit être interrompue que lorsque le revenu disponible du bénéficiaire qui a trouvé un travail dépasse le niveau de la prestation sociale à laquelle il avait droit auparavant. Ne reste qu'à l'appliquer.

La multiplicité des prestations offertes, ajoutée au cloisonnement des services administratifs qui les fournissent, empêche d'avoir une vision d'ensemble des aides accordées à une personne. Une évaluation conduite à Genève a décrit la course de fond à laquelle est soumis le requérant d'une prestation et les graves lacunes dans la communication entre les services administratifs. Cette complexité, conjuguée à une certaine désorganisation administrative, facilite les abus de la part de certains bénéficiaires. Le Tessin a mis en place depuis plusieurs années une procédure simple et efficace, présentée dans le rapport genevois précité: un dossier unique par bénéficiaire, géré au niveau communal; une centralisation des données consultables par les services compétents; l'attribution des aides et prestations selon un ordre de priorité fixe. Une solution existe, elle est pratiquée dans un canton. Ne reste plus qu'à l'appliquer ailleurs.